



Je demande le divorce, j'ai besoin d'aide

Par **Lilou Filou**, le **24/10/2016** à **09:12**

Bonjour,

Je vais demander le divorce à mon mari dont je ne supporte plus le comportement, après 25 ans de vie commune et 21 ans de mariage.

A la naissance de notre 2ème enfant, celui-ci a reçu en héritage une maison léguée par sa grand-tante via sa propre mère. Il en est l'héritier unique, ce que je trouve très bien.

Depuis, cette maison a été vendue et nous en avons racheté une autre et mon mari a tenu à ce que j'en sois propriétaire pour moitié, tous les papiers ont été faits en ce sens chez le notaire.

Nous avons récemment vendu cette maison, le notaire a proposé que j'en reçoive la moitié par chèque, j'ai refusé car nous avons opté pour la solution de placement de la totalité de la vente sur un compte commun que nous avons ouvert exprès.

Ma question : ai-je des droits ou non sur cette maison. Si non, je l'accepte, si oui, j'aimerais connaître lesquels ?

Je vous remercie.

Par **youris**, le **24/10/2016** à **09:55**

bonjour,

cette maison ayant été vendue, vous n'avez aucun droit dessus.

par contre, si vous en étiez propriétaire à 50%, vous avez droit à 50% du prix.

salutations

Par **papadivorce**, le **24/10/2016** à **15:30**

Youris a raison mais attention il faudrait mettre ce compte en commun sous séquestre donc allez voir rapidement votre banquier car si l'argent disparaît vous aurez du mal à le récupérer.